

DEC161050DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Kévin BERTON, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte 5129 intitulée LTM

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC120824DR11 du 16 janvier 2012 portant nomination de M. Kévin BERTON aux fonctions d'ACMO / d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Kévin BERTON dans l'unité mixte 5129 intitulée LTM, à compter du 1^{er} octobre 2015

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 12 mai 2016

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Thierry BARON
Directeur du LTM



J.R. LEQUEPEYS
Chef du Département
Composants Silicium

Visa du chef d'établissement partenaire



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"